Renouvellement urbain de la cité des Acacias -Changement d'usage de 7 logements - Avis du Conseil Municipal

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur: Dans le cadre du renouvellement urbain de la cité des Acacias, l'Office Public d'HLM de Besançon procède à la restructuration des espaces communs de l'immeuble 6 A et B, rue Pesty.

Le projet prévoit notamment la réalisation de bureaux et de garages en rez-de-chaussée de cet immeuble.

A cette fin, il est nécessaire de supprimer 7 logements, selon les modalités suivantes :

- 4 logements d'une surface totale de 266 m² pour réaliser des bureaux,
- 3 logements d'une surface totale de 199 m² pour réaliser des garages.

Aussi, conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction, le Conseil Municipal de Besançon, en qualité de commune d'implantation, est appelé à donner son avis sur le changement d'usage de ces logements sociaux.

La Commission Urbanisme a donné un avis favorable lors de sa réunion du 28 janvier.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce changement d'usage.

N'ont pas pris part au vote : M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER et Mme CASENOVE.

Récépissé préfectoral du 24 février 2004.